

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
novembre
2021

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 17 novembre 2021, à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil, à laquelle séance sont présents :

M. Pascal Rousseau, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. Yvon Bernier, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous membres du conseil et formant quorum, sous la présidence de Pascal Rousseau, maire.

Assistent également à la séance, M. Jean-François Comeau, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Vincent Gagnon, directeur des Travaux publics et des ressources techniques.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Pascal Rousseau, déclare la séance ouverte.

211101

ASSERMENTATION

Le président d'élection, M. Jean-François Comeau, procède à l'assermentation des candidats élus suivants :

M. Pascal Rousseau au poste de maire
M. Carl Robichaud au poste de conseiller district n° 1
M. Réjean Boutin au poste de conseiller district n° 2
M. Alexandre Morin au poste de conseiller district n° 3
M. Yvon Bernier au poste de conseiller district n° 5
M. Réjean Lemieux au poste de conseiller district n° 6

211102

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021 est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

211103

DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par Yvon Bernier

appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 307 202,52 \$ et celui des revenus de 213 022,60 \$ pour le mois de septembre 2021 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	48 381.17 \$
Sécurité publique :	18 317.07 \$
Transport :	103 822.73 \$
Hygiène du milieu :	59 153.13 \$
Santé et bien-être :	0.00 \$
Aménagement et urbanisme :	0.00 \$
Loisirs et culture :	71 869.55 \$
Frais de financement :	5 658.87 \$

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

211105 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Le maire fait un rapport sur la situation financière de la municipalité concernant les principales réalisations de 2021 de même que les orientations pour 2022. Il aborde également le programme triennal d'immobilisations et la rémunération des élu(e)s.

211106 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil nomme le conseiller Yvon Bernier pour agir à titre de maire suppléant.

Adopté unanimement

211107 CAISSE DE BELLECHASSE
SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier les personnes autorisées à signer les effets bancaires à la Caisse de Bellechasse suite à la dernière élection.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil nomme M. Jean-Francois Comeau, directeur général, M. Pascal Rousseau, maire, et M. Yvon Bernier, conseiller, à titre de signataires à la Caisse de Bellechasse

Adopté unanimement

- 211108 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
NOMINATIONS
- Il est proposé par Yvon Bernier
appuyé par Alexandre Morin
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
1. Le conseiller Réjean Lemieux est nommé membre du comité consultatif d'urbanisme au siège no 1.
 2. Le conseiller Réjean Boutin est nommé membre du comité consultatif d'urbanisme au siège no 2.
- Adopté unanimement
-
- 211109 COMITÉ DES LOISIRS
NOMINATION
- Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
- Le conseil désigne le conseiller Yvon Bernier à titre de représentant du conseil municipal au Comité des Loisirs.
- Adopté unanimement
-
- 211110 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA PLAINE DE
BELLECHASSE
NOMINATION
- Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Yvon Bernier
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
- Le conseil nomme le conseiller Réjean Lemieux à titre de représentant municipal au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Plaine de Bellechasse.
- Adopté unanimement
-
- 211111 COMMISSION CONSULTATIVE RELATIVE AUX ÉLEVAGES
PORCINS
NOMINATIONS
- Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Yvon Bernier
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
- Le conseil nomme le maire Pascal Rousseau et les conseillers Réjean Boutin et Alexandre Morin à titre de membres de la commission.
- Adopté unanimement

- 211112 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL
NOMINATIONS
- Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Carl Robichaud
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
- Les conseillers Alexandre Morin et Yvon Bernier sont nommés à titre de membres du comité.
- Adopté unanimement
-
- 211113 AMIS DU PARC RIVERAIN DE LA BOYER
NOMINATIONS
- Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Réjean Lemieux
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
- Les conseillers Réjean Boutin et Alexandre Morin sont nommés à titre de représentants au conseil d'administration.
- Adopté unanimement
-
- 211114 COMITÉ VISION-SÉCURITÉ 279
NOMINATION
- Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
- Le maire Pascal Rousseau est nommé à titre de membre du comité.
- Adopté unanimement
-
- 211115 CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BELLECHASSE
NOMINATION
- Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Boutin
- ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :
- Le conseil désigne le maire suppléant, Yvon Bernier, pour agir à titre de représentant de la municipalité lorsque le maire, M. Pascal Rousseau, sera dans l'incapacité de représenter la municipalité au Conseil des maires de la MRC de Bellechasse.
- Adopté unanimement

211116 COMITÉ DU DEK HOCKEY
NOMINATION

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseiller Yvon Bernier est nommé à titre de membre du comité.

Adopté unanimement

211117 DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES EN VERTU DE LA LOI
SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES
MUNICIPALITÉS, ARTICLE 537 ET SUIVANTS
DÉPÔT

Le secrétaire-trésorier confirme que les membres du conseil ci-dessous
mentionnés ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires et qu'elles
seront transmises au ministère des Affaires municipales et de
l'Habitation.

Pascal Rousseau, maire
Carl Robichaud, conseiller
Réjean Boutin, conseiller
Alexandre Morin, conseiller
Yvon Bernier, conseiller
Réjean Lemieux, conseiller

Adopté unanimement

211118 DATES DE CONSEIL 2022
ADOPTION

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil
doit établir le calendrier des séances ordinaire pour la prochaine année en
fixant le jour et l'heure de chacune des rencontres.

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances
ordinaires du conseil pour l'année 2022 qui débiteront à 20 h 00 :

12 janvier	6 juillet
2 février	17 août
2 mars	7 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 ^{er} juin	7 décembre

Adopté unanimement

AVIS DE
MOTION

Je, Yvon Bernier, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement portant le numéro 21-346 intitulé « Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Paroisse de La Durantaye » sera présenté à une séance ultérieure du conseil pour adoption

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général adjoint de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Yvon Bernier, conseiller

211120

**PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 21-346 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU
TERRITOIRE DE LA PAROISSE DE LA DURANTAYE »
DÉPÔT**

Je, Yvon Bernier, conseiller, dépose un projet de règlement qui a pour objet de régulariser les limites territoriales entre la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse et la Paroisse de La Durantaye. Le règlement sera déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil de décembre 2021.

Yvon Bernier, conseiller

211121

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 21-344 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 05-160 « PLAN D'URBANISME »**

CONSIDÉRANT que le plan des affectations à l'échelle du périmètre urbain est remplacé par celui qui est annexé.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

Le conseil adopte le second projet de règlement portant le titre de « Règlement modifiant le règlement 05-160 « Plan d'urbanisme » » et portant le numéro 21-344.

Adopté unanimement

SECOND PROJET

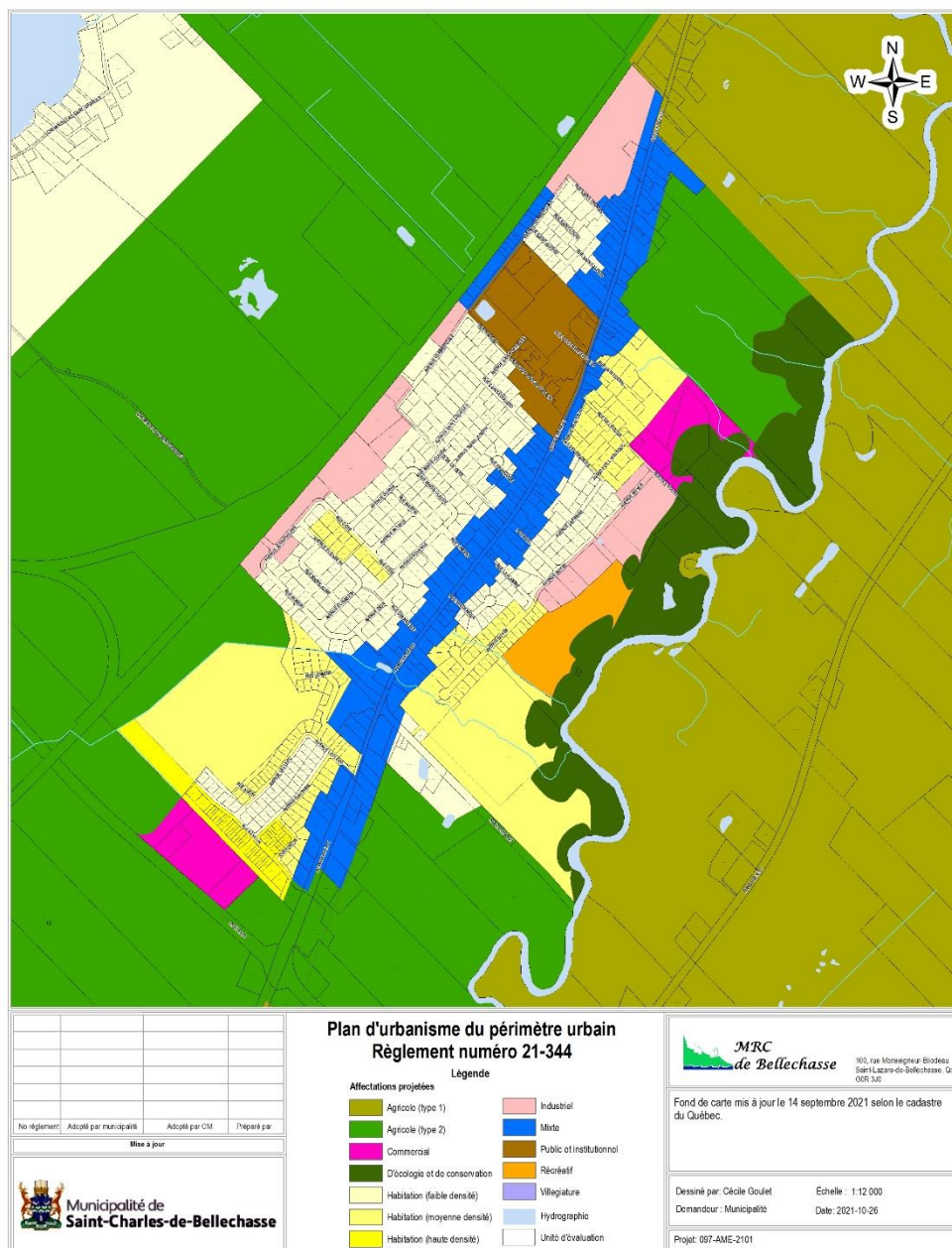
RÈGLEMENT 21-344
Règlement modifiant le
règlement 05-160 « Plan
d'urbanisme »

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-
BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT:**

1. Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement n° 05-160 « Plan d'urbanisme » » et porte le numéro 31-344.
2. Le plan des affectations à l'échelle du périmètre urbain est modifié en agrandissant l'aire d'affectation Habitation (moyenne et haute densité) située au nord de l'avenue Leclerc et de la rue Asselin à même une partie de l'aire d'affectation Habitation actuelle dans le secteur du Développement 279, le tout tel qu'illustré aux

croquis en annexe du présent règlement.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



211122

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 21-345 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 05-161 « RÈGLEMENT
DE ZONAGE » »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé et qu'un premier projet a été adopté lors de la séance du mois d'octobre 2021.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil adopte le second projet de règlement portant le titre de « Règlement modifiant le règlement 05-161 « Règlement de zonage » » et portant le numéro 21-345.

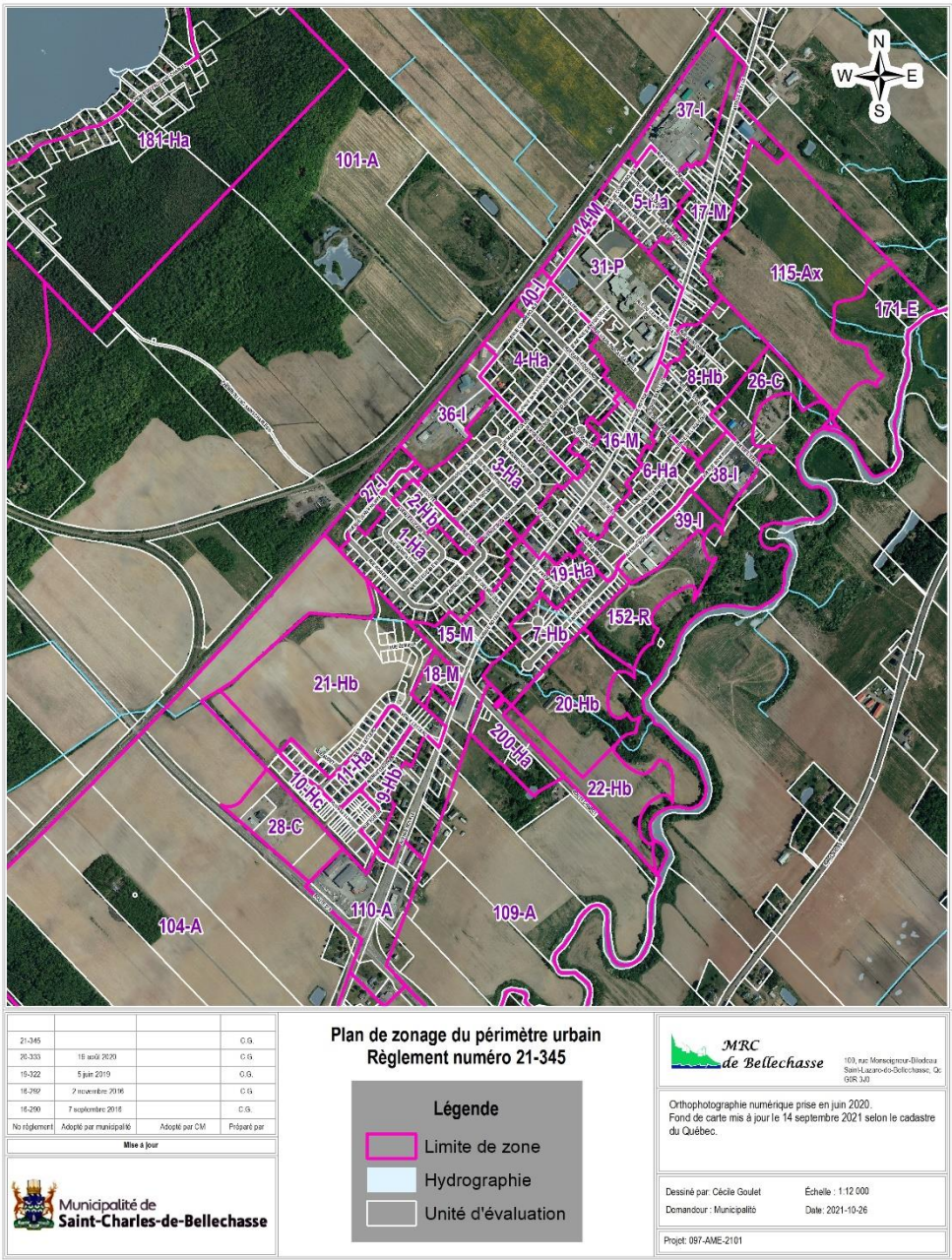
Adopté unanimement

SECOND PROJET

RÈGLEMENT 21-345
Règlement modifiant le
règlement n° 05-161 «
Règlement de zonage »

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement n° 05-161 « Règlement de zonage » et porte le numéro 21-345
- 2. Le plan de zonage est modifié en retirant une partie des lots 5 839 129, 5 839 130 et 5 914 069 de la zone 104-A et en les ajoutant à la zone 21-Hb (voir carte en annexe A).
- 3. Le plan de zonage est modifié en retirant une partie du lot 5 839 129 de la zone 104-A et en l’ajoutant à la zone 10-Hc (voir carte en annexe A).
- 4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



211123

**TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DE L'HÊTRIÈRE EST
DÉCOMPTE PROGRESSIF #03**

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Yvon Bernier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le paiement du décompte progressif n° 3 à Construction et Pavage Portneuf Inc. tel que recommandé par le service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse, au montant de 130 362.94 \$.

Adopté unanimement

211124

**PROJET N° AIRRL-2020-597 DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE
LOCALE/VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE
RÉSEAU ROUTIER LOCAL
CONFIRMATION DE FIN DU PROJET**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a déjà autorisé la présentation d'une demande d'aide financière et confirmé son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT que le 12 novembre 2020, le ministère des Transports a déposé à la municipalité un accord de principe pour la réfection du rang de l'Hêtrière Est ;

CONSIDÉRANT que cette aide financière potentielle peut atteindre un maximum de 50% des coûts de réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité finance sa part de 50% dans ce projet via un règlement d'emprunt inscrit au Règlement 21-339 ;

CONSIDÉRANT que Construction et Pavage Portneuf Inc. a effectué les travaux conformément au devis en vigueur, tel qu'indiqué au certificat de conformité signé par M. Didier St-Laurent, ingénieur au service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité confirme au ministère des Transports la fin du projet ;
2. La Municipalité confirme que le coût total des travaux est de 1 160 952,08\$;
3. Le conseil donne le mandat à la direction générale de déposer tous les livrables requis pour acquitter des exigences de la reddition de comptes du ministère des Transports.

Adopté unanimement

211125

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION
REDDITION DE COMPTES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil approuve les dépenses d'un montant de 19 350,29\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté unanimement

211126

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN
DES ROUTES LOCALES
REDDITION DE COMPTES

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a confirmé une compensation de 73 408 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera les montants dans les dates signifiées pour le dépôt du rapport financier ;

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration.

Adopté unanimement

211127 TRANSFERT DE FONDS
CONTRIBUTION CHAROLAIS CHAMPÊTRE VERS LA RÉSERVE
FONDS DE PARC ET TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyée par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 38 484,00\$, provenant de Contribution Charolais Champêtre vers Réserve Fonds de parc et terrain de jeux.

Adopté unanimement

211128 TRANSFERT DE FONDS
CONTRIBUTION DES PROMOTEURS VERS LA RÉSERVE FONDS
DE PARC ET TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Yvon Bernier
appuyée par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 15 480,00\$, provenant de Contribution des promoteurs vers Réserve Fonds de parc et terrain de jeux.

Adopté unanimement

211129 TRANSFERT DE FONDS
RÉSERVE ÉLECTION VERS PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 10 000,00\$, provenant de la réserve Élection vers Personnel électoral.

Adopté unanimement

211130 TRANSFERT DE FONDS
CESSION DE TERRAIN VERS LA RÉSERVE DÉVELOPPEMENT 279

Il est proposé par Yvon Bernier
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 1 000,00\$, provenant de Cession de terrain vers la réserve Développement 279.

Adopté unanimement

211131 ASSURANCES GÉNÉRALES
RENOUVELLEMENT DE CONTRAT MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le paiement pour le renouvellement de l'année 2022 au montant de 92 732,84\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

211132 FIN D'EMPLOI
M. FRANCOIS-ALEXANDRE JEAN

CONSIDÉRANT que M. Francois-Alexandre Jean, mécanicien au service des Transports, a déposé sa lettre de démission effective au 12 novembre 2021 et qu'il y a lieu de procéder à la fin d'emploi ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'ensemble de ses obligations en regard de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Yvon Bernier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. D'entériner la fin d'emploi de M. Francois-Alexandre Jean et ce, en date du 12 novembre 2021.
2. De mandater la direction générale de s'assurer que l'ensemble des obligations de la Municipalité soient respectées.

Adopté unanimement

211133

FIN D'EMPLOI
M. LÉO PAGEAU

CONSIDÉRANT que M. Léo Pageau, employé de maintenance au service des Loisirs, a déposé sa lettre de démission effective au 27 novembre 2021 et qu'il y a lieu de procéder à la fin d'emploi ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'ensemble de ses obligations en regard de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. D'entériner la fin d'emploi de M. Leo Pageau et ce, en date du 27 novembre 2021.
2. De mandater la direction générale de s'assurer que l'ensemble des obligations de la Municipalité soient respectées.

Adopté unanimement

211134

VOLET 2 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE
DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du PPASEP afin de compenser les pertes financières des producteurs qui ont dû modifier leurs pratiques agricoles dans les aires de protection des sources d'eau potable.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du PPASEP.
3. QUE monsieur Jean-Francois Comeau, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs aux compensations des pertes financières des producteurs agricoles dans le cadre du volet 2 du PPASEP.

Adopté unanimement

211135

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL
DÉPÔT D'UNE DEMANDE

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de l'année 2021 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Bellechasse en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil accepte de présenter une demande d'aide financière pour la formation de deux pompiers, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique, et de transmettre cette demande à la MRC Bellechasse.

Adopté unanimement

211136

ENTENTE DE SERVICES POUR L'APPLICATION SURVI-MOBILE
ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT le projet d'entente de services pour l'application SURVI-Mobile entre la Municipalité et la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches.

Il est proposé par Yvon Bernier

appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil approuve le contenu du projet d'entente de services pour l'application SURVI-Mobile entre la Municipalité et Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches.
2. Le conseil désigne Jean-Francois Comeau, directeur général, à titre de signataire de l'Entente.

Adopté unanimement

211137

**CONTRAT DE LOCATION POUR LA CONCESSION À L'ARÉNA
ENTÉRINEMENT**

CONSIDÉRANT le projet de contrat du restaurant concession situé à l'aréna de Saint-Charles ;

CONSIDÉRANT les bénéfices de l'offre de ce service aux utilisateurs des installations de loisirs et des citoyens en général.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Yvon Bernier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. D'entériner le projet d'entente de location du restaurant concession située à l'aréna de Saint-Charles.
2. D'autoriser Pascal Rousseau, maire, et Jean-François Comeau, directeur général, pour signer l'offre de services.

Adopté unanimement

211138

**REDEVANCE CARRIÈRES ET SABLIÈRES
MRC DE BELLECHASSE**

CONSIDÉRANT que des travaux ont été effectués.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise l'affectation au fonds général des revenus de carrières et sablières pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020 au montant de 5 333,30\$ et pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021 au montant de 3 255,79\$.

Adopté unanimement

211139

DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le versement d'une somme de 800\$ dans le cadre de la campagne des Paniers de Noel 2021.

Adopté unanimement

211140 MARQUE DE SYMPATHIE

Il est proposé par Yvon Bernier
 appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil désire offrir ses plus sincères sympathies à la famille de M. Laval Marquis, véritable bâtisseur de la communauté, et offrir un don de 100\$, en respect des volontés de M. Marquis.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

211143 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Alexandre Morin
 appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

La présente réunion est close à 20h48.

Adopté unanimement

Le directeur général



Jean-Francois Comeau

Le maire



Pascal Rousseau

Je, Pascal Rousseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
